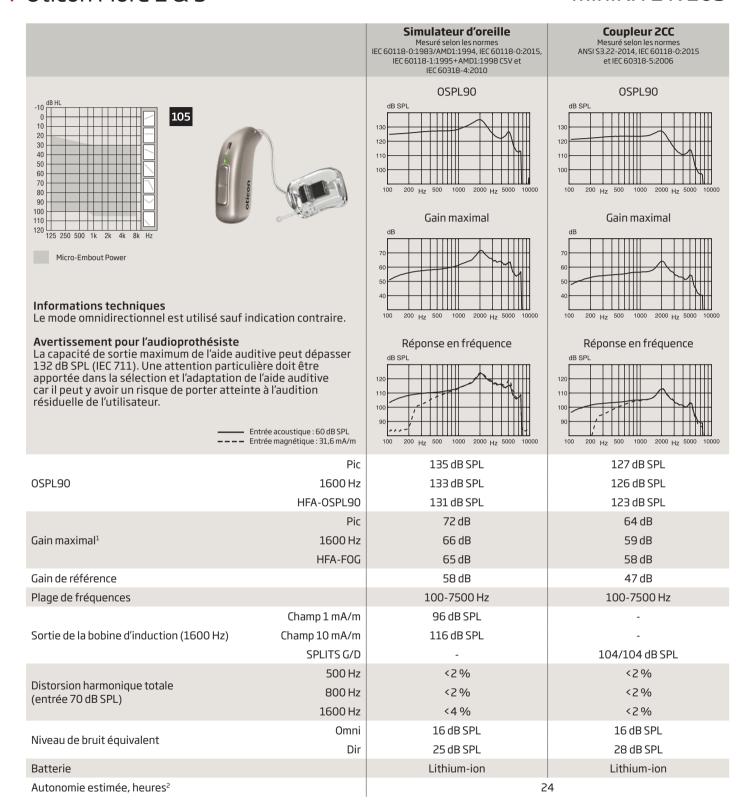
Oticon More 2 & 3

miniRITER 105



¹⁾ Mesuré avec le contrôle de gain des aides auditives réglé à la position maximale moins 20 dB et avec un SPL d'entrée de 70 dB. Il s'agit d'obtenir une réponse de gain égale à la réponse de gain maximal, p. ex. à partir de la norme IEC 60118-0:1983+A1:1994 mais sans l'influence du Larsen.

²⁾ La durée d'utilisation prévue de la batterie rechargeable dépend du profil d'utilisation, de l'ensemble de fonctions actives, de la perte auditive, de l'environnement sonore, de l'âge de la batterie et de l'utilisation d'accessoires sans fil.